

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 18 DÉCEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 18 décembre 2017, à 17 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5), madame Murielle Bergeron Milette (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Était aussi présent : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

Le greffier adjoint a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 13 décembre 2017, vers 9 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 18 décembre 2017 à 17 h 30, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Moment de réflexion

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2017-491)
- 2° Avis de motion – règlement relatif à la tarification des services (2018)
- 3° Avis de motion – règlement relatif aux impositions pour l'année 2018
- 4° Avis de motion – règlement amendant le règlement numéro 606 relatif au programme Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques
- 5° Adoption du projet de règlement numéro 646 sur la tarification des services (2018)
- 6° Adoption du projet de règlement numéro 647 relatif aux impositions pour l'année 2018
- 7° Adoption du projet de règlement numéro 648 relatif au programme Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques
- 8° Approbation des comptes soumis au montant de 532 750,03 \$
- 9° Amendements budgétaires
- 10° Modification de financement – travaux de réfection du stationnement de l'hôtel de ville
- 11° Ratification – mandat à Robert Boileau inc. – plan d'entretien de la surfaceuse à glace 2017-2018
- 12° Autorisation de paiement de factures GéniCité inc. – confection des plans et devis et surveillance des travaux – St-Charles et partie St-Jacques



- 13° Directive de changement – Travaux de réfection des rues St-Charles et St-Jacques
- 14° Protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – aide financière PIQM sous-volet 1.5
- 15° Autorisation de recours judiciaires pour factures impayées
- 16° Autorisation de recours judiciaires pour les dossiers de taxes impayées

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 14^e jour du mois de décembre 2017

Maude-Andrée Pelletier
Greffière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	par courriel le 14 décembre 2017
Gilles Pagé	par courriel le 14 décembre 2017
Françoise Hogue Plante	par courriel le 14 décembre 2017
Mike Touzin	par courriel le 14 décembre 2017
Sylvie Noël	par courriel le 14 décembre 2017
Alain Pichette	par courriel le 14 décembre 2017
Murielle Bergeron Milette	par courriel le 14 décembre 2017

2017-491

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 18 décembre 2017 à 17 h 30 tel que présenté.

2017-492

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES (2018)

AVIS DE MOTION est donné par madame Murielle Bergeron Milette qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement relatif à la tarification des services (2018).



2017-493

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX IMPOSITIONS
POUR L'ANNÉE 2018**

AVIS DE MOTION est donné par madame Françoise Hogue Plante qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement relatif aux impositions pour l'année 2018.

2017-494

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
606 RELATIF AU PROGRAMME ÉCOPRÊT POUR LE REMPLACEMENT OU
LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Mike Touzin qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement 606 relatif au programme Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques.

2017-495

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 646 SUR LA
TARIFICATION DES SERVICES (2018)**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Murielle Bergeron Milette en vertu de la résolution 2017-492 de la présente séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de règlement numéro 646 sur la tarification des services (2018).

2017-496

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 647 RELATIF AUX
IMPOSITIONS POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Françoise Hogue Plante en vertu de la résolution 2017-493 de la présente séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de règlement numéro 647 relatif aux impositions pour l'année 2018.

2017-497

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 648 RELATIF AU PROGRAMME ÉCOPRÊT POUR LE REMPLACEMENT OU LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Mike Touzin en vertu de la résolution 2017-494 de la présente séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de règlement numéro 648 relatif au programme Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques.

2017-498

APPROBATION DES COMPTES SOUMIS AU MONTANT DE 532 750,03 \$

CONSIDÉRANT que le Service de la trésorerie soumet la liste des comptes à payer au montant de 532 750,03 \$;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la liste des comptes soumis au montant total de 532 750,03 \$ et d'autoriser le paiement des comptes mentionnés à la liste sous les signatures lithographiées du maire et de la trésorière.

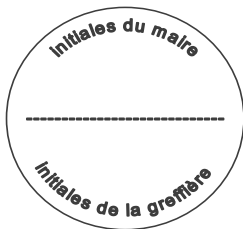
2017-499

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT que la trésorière a déposé un rapport sur les amendements budgétaires effectifs au 18 décembre 2017;

POUR CE MOTIF,

II EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le rapport des amendements budgétaires effectifs au 18 décembre 2017, déposé par la trésorière, dont copie est **annexée** au présent procès-verbal, soit approuvé tel que présenté.



2017-500

**MODIFICATION DE FINANCEMENT – TRAVAUX DE RÉFECTION DU
STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT que par la résolution 2017-270, la Ville de Louiseville venait préciser le financement nécessaire aux travaux de réfection du stationnement de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires ont été puisées en totalité au surplus accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT que suite à la présentation des amendements budgétaires de septembre 2017, il y a une possibilité de puiser les sommes à même une contribution des activités financières 2017;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

DE MODIFIER le financement initialement prévu par la résolution 2017-270 afin de puiser les sommes à même une contribution des activités financières 2017;

QUE le conseil autorise la trésorière à effectuer les modifications nécessaires.

2017-501

**RATIFICATION – MANDAT À ROBERT BOILEAU INC. –
PLAN D'ENTRETIEN DE LA SURFACEUSE À GLACE 2017-2018**

CONSIDÉRANT l'offre de services de Robert Boileau inc. pour le plan d'entretien de la surfaceuse à glace, modèle 520 série 6452, pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut octroyer ledit contrat de gré à gré;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

DE RATIFIER le mandat pour le plan d'entretien de la surfaceuse à glace, modèle 520 série 6452 donné à Robert Boileau inc., le tout, selon le détail de l'offre de services datée du 28 août 2017, au coût de 2 406,28 \$ plus taxes pour trois (3) visites d'entretien.

2017-502

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES GÉNICITÉ INC. –
CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX –
ST-CHARLES ET PARTIE ST-JACQUES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a octroyé par la résolution 2016-416 un contrat à GéniCité inc. pour la confection des plans et devis et surveillance des travaux dans le cadre de la réfection de la rue Saint-Charles et une partie de St-Jacques;



CONSIDÉRANT que la facture 642 de GéniCité inc. représente un montant supplémentaire de 3 000 \$ pour la confection des plans et devis suite à la demande de l'entrepreneur afin de modifier certains éléments des plans de façon à faciliter la construction et que l'entrepreneur s'est engagé à émettre un crédit équivalent à la Ville de Louiseville pour couvrir les frais engendrés par la Ville pour ces modifications;

CONSIDÉRANT que le montant prévu pour la surveillance de chantier s'élevait à 59 572,50 \$ et que suite à la réception de la facture 722, il y a lieu d'augmenter ce montant de 3 425,00 \$ en fonction des heures réelles effectuées sur le chantier, et ce, tel que prévu au devis;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur est en droit de recevoir des jours additionnels dans son délai de construction, et ce, en raison de travaux supplémentaires et que cette situation a des impacts sur les coûts de surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT que malgré tout, l'entrepreneur a outrepassé son délai de construction;

CONSIDÉRANT qu'un crédit sera imposé à l'entrepreneur afin de recouvrer au minimum la somme faisant l'objet de la présente résolution;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE les sommes soient puisées à même une contribution des activités financières 2017;

D'AUTORISER le paiement des factures de GéniCité inc. 642 et 722 au montant supplémentaire de 6 425 \$ du contrat initial octroyé par la résolution 2016-416.

2017-503

**DIRECTIVE DE CHANGEMENT – TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES
ST-CHARLES ET ST-JACQUES**

CONSIDÉRANT la directive de changement #4, datée du 30 novembre 2017, relative au contrat de Construction et Pavage Boisvert inc. pour les travaux de réfection d'une partie des rues St-Charles et St-Jacques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le coût du contrat octroyé à Construction et Pavage Boisvert inc. par la résolution 2017-185 par la directive de changement #4 au montant de 1 382,35 \$ plus taxes pour un raccordement direct pour l'alimentation temporaire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AMENDER le contrat octroyé à Construction et Pavage Boisvert inc. par la directive #4 pour un montant additionnel de 1 382,35 \$ plus taxes;

QUE les sommes seront puisées à même le règlement d'emprunt numéro 635.



2017-504

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE –
AIDE FINANCIÈRE PIQM SOUS-VOLET 1.5**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 2017-143, la Ville de Louiseville a présenté des demandes d'aides financières en vertu du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) » pour la réalisation de travaux sur la rue Lemay;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec via le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accepté d'accorder une aide financière dans le cadre de ce projet;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le maire soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Louiseville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2017-505

AUTORISATION DE RECOURS JUDICIAIRES POUR FACTURES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser à transmettre à la Cour municipale régionale de la MRC de Maskinongé les dossiers pour factures impayées portant les numéros de factures suivants :

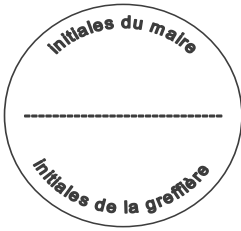
- 2017-000142 (639)
- 2016-000193 (621)
- 2017-000070 (546)
- 2017-000120 (638)
- 2016-000036 et 2016-003295 (559)

CONSIDÉRANT que le Service de la trésorerie a transmis le détail des dossiers mentionnés ci-haut incluant les montants et intérêts dus à la Ville de Louiseville;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Louiseville autorise la trésorière ou la greffière de la Ville de Louiseville à transmettre à la Cour municipale régionale de la MRC de Maskinongé les dossiers suivants pour factures impayées :

- 2017-000142 (639)
 - 2016-000193 (621)
 - 2017-000070 (546)
 - 2017-000120 (638)
 - 2016-000036 et 2016-003295 (559)
-



2017-506

**AUTORISATION DE RECOURS JUDICIAIRES POUR LES DOSSIERS
DE TAXES IMPAYÉES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser à transmettre à la Cour municipale régionale de la MRC de Maskinongé les dossiers de taxes impayées portant les numéros de matricule suivants :

- 4623-75-9490
- 4824-41-6264
- 5124-27-6050
- 5224-69-6673
- 5024-88-6604

CONSIDÉRANT que le Service de la trésorerie a transmis le détail des dossiers mentionnés ci-haut incluant les montants en taxes et intérêts dus à la Ville de Louiseville;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Louiseville autorise la trésorière ou la greffière de la Ville de Louiseville à transmettre à la Cour municipale régionale de la MRC de Maskinongé les dossiers de taxes dont les contribuables sont endettés portant les numéros de matricule :

- 4623-75-9490
- 4824-41-6264
- 5124-27-6050
- 5224-69-6673
- 5024-88-6604

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 19 h 55.

YVON DESHAIES
MAIRE

YVON DOUVILLE
GREFFIER ADJOINT